



CAHIER DES CHARGES



Pour l'organisation des

TROPHEES

GENERALITES

L'organisation des Trophées est confiée par le comité du Loiret sur proposition de la commission du mini basket à un groupement sportif selon le principe du volontariat (sous réserve du respect des impératifs du cahier des charges suivant).

La compétition est réservée aux catégories

Trophées poussin(e)s : poussin(e)s et surclassé(e) mini poussin(e)s (qualificatif aux finales régionales)

Trophées mini poussin(e)s : mini poussins et mini poussines

INSTALLATIONS SPORTIVES

Le groupement sportif doit mettre à disposition. 4 terrains couverts munis de panneaux mini basket satisfaisants aux normes de sécurité en vigueur (possibilité de faire un regroupement de groupements sportifs limitrophe)

MATERIELS DISPONIBLES

1 table OTM par terrain comprenant

2 chaises + 1 table

1 chronomètre afficheur de points

1 jeu de plaquettes réglementaires

1 flèche d'alternance

1 sifflet

1 sono avec micro

ORGANISATION

La Commission Animation Mini basket établit :

- le règlement sportif,
- la composition des poules,
- la demande d'arbitres pour les ½ et finales auprès de la CDAMC :
 - * transmet au groupement sportif organisateur les renseignements sur les équipes qualifiées,
 - * adresse aux groupements sportifs un dossier complet sur l'organisation de cette manifestation,
 - * désigne 1 délégué, par terrain, chargé de veiller au bon déroulement des matches,
 - * fournit les feuilles de matches.

Le groupement sportif :

- prend contact avec la presse
- désigne 2 personnes pour la table de marque par aire de jeu
- assure la prestation repas pour les organisateurs,
- prend à sa charge le pot final destiné aux enfants et encadrants.

BUVETTE

Le groupement sportif organisateur peut organiser pour son propre compte :

- une buvette (la déclaration auprès des services fiscaux leur est due)
- des ventes diverses (tombola, articles divers...)

RECOMPENSES

Le comité départemental prend en charge les récompenses et le montant des repas des organisateurs, après acceptation du président de la commission.